



1. Introduction

Le code de vie de l'école du Trait-d'Union présente les règles de vie, les règles de fonctionnement ainsi que les comportements attendus de la part de tous les élèves fréquentant notre établissement. Il s'agit d'un outil qui s'inscrit en complémentarité avec le projet éducatif de l'école et qui reflète nos valeurs fondamentales de bienveillance, de respect et de collaboration. Cet outil permet non seulement aux élèves de connaître les attitudes visées pour favoriser leur apprentissage et leur développement, mais également de constituer une référence claire pour les divers intervenants de l'école.

2. Mission du code de vie

Tous les membres du personnel de l'école du Trait-d'Union s'engagent à créer des conditions favorables au respect du code de vie, afin d'offrir un enseignement de qualité, d'encourager les élèves à mieux vivre ensemble et de les préparer à leur rôle dans la société. En s'appuyant sur les valeurs de bienveillance, de respect et de collaboration, ils cultivent un environnement dynamique et bienveillant qui soutient l'évolution personnelle et scolaire des élèves. Ils les accompagnent dans leur épanouissement et leur motivation, tout en créant un milieu où chacun peut s'identifier et développer son plein potentiel, avec fierté dans ses accomplissements.

Le personnel de l'école a pour mission d'enseigner et d'encadrer les élèves. Il veille à l'application du code de vie en intervenant auprès des élèves selon les situations. Chaque élève est responsable de respecter le code de vie et de collaborer avec les adultes.

3. Applications

Notre code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu. L'élève qui participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre activité organisée par l'école doit le respecter. Il s'applique aussi pendant les temps de pauses et de dîner, lors des sorties éducatives, des voyages, etc.

4. Comportement attendus à l'école du Trait-d'Union

Valeur	Bienveillance	Respect	Collaboration
--------	---------------	---------	---------------

En tout temps et en tout lieu	- J'utilise un langage (verbal et non-verbal) sans langage injurieux, sans incivilité et sans violence. - Je garde le matériel et le mobilier en bon état. - Je mets mes déchets à l'endroit approprié. - J'utilise des mots et des gestes respectueux pour résoudre les conflits et interagir avec les autres. - Je m'arrête lorsqu'on s'adresse à moi.		
Classe	- Je respecte les idées, les façons de faire et les différences de chacun, même si elles sont différentes des miennes.	- Je suis à l'heure à l'endroit demandé. - J'apporte uniquement le matériel autorisé et/ou demandé. - J'ai le matériel demandé.	- Je fais le travail demandé.
Corridor, casier, escaliers,	- Je range mes effets personnels à l'endroit prévu. Pendant les heures de classe : - J'utilise un permis de circulation pour aller à l'endroit prévu. - Je suis silencieux lorsque je me déplace. Pendant les entrées et les sorties : - Je parle à voix basse.	- Je marche - Je garde en tout temps au moins un pied au sol - Je retire mes vêtements d'extérieur à l'endroit prévu.	- Je partage l'espace avec les autres.
Toilettes		- Je respecte l'intimité des autres (toilettes).	- Je garde le lieu propre.
Gymnase, vestiaire	- Je fais preuve d'un bon esprit sportif.	- Je porte une tenue sportive (vêtements, souliers). - J'utilise seulement le matériel permis par l'adulte et selon sa fonction.	- Je participe activement aux activités.
Terrain, cour d'école	- J'utilise des mots et des gestes respectueux pour résoudre les conflits et interagir avec les autres; - Je m'habille en fonction de la température et des activités. - Je respecte les règles établies des jeux.	- J'apporte uniquement le matériel autorisé et/ou demandé. - J'utilise le matériel selon sa fonction. - J'arrête de jouer à la cloche.	- Je partage les lieux et le matériel commun. - Je prends un rang pour entrer dans l'école.
Service de garde	- Je règle les conflits avec des mots calmes et je demande de l'aide à un adulte au besoin. - J'obtiens l'autorisation de l'adulte afin de circuler hors de mon local.	- Je partage les lieux et le matériel commun. - J'utilise seulement le matériel permis. - Je garde pour moi ce qui est dans ma boîte à dîner.	- Je m'occupe calmement et sans déranger les autres.

Lieu de dîner	- Je garde un ton de voix de restaurant	- Je laisse mon espace propre. - Je garde pour moi ce qui est dans ma boîte à dîner.	- Je lève la main si je dois me déplacer.
---------------	---	--	---

Code de vie

5. Interventions éducatives et conséquences logiques

Les interventions et les conséquences seront appliquées après avoir examiné le profil de l'élève, tout en considérant la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Exemples d'interventions éducatives	Exemples de conséquences logiques
- Rappel du comportement attendu ; - Réenseigner le comportement attendu ; - Renforcer les bons comportements ; - Entretien avec l'enfant ; - Rappeler, réenseigner ou accompagner l'élève dans la démarche de résolution de conflits ; - Impliquer activement l'élève dans la recherche de solutions ; - Communiquer avec les parents ; - Ateliers d'habiletés sociales ou de résolution de conflits ; - Feuille de route ou contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements ; - Regarder des capsules d'habiletés sociales ou participer à des scénarios sociaux ; - Protocole d'intervention spécifique ; - Rencontre élève-parents-intervenants ; -Etc.	- Reprendre du temps (retards) ; - Geste réparateur en lien avec le comportement ; - Pratiquer le comportement attendu ; - Retirer le matériel dérangeant ; - Créer des outils pour illustrer les comportements attendus. (ex.: affiche, porte-clé, message à l'intercom) ; - Retrait temporaire ; - Demander à l'élève de modeler le comportement approprié à d'autres élèves ; - Reprendre du temps rapproché de l'événement (récréation, dîner, après l'école, période de jeux) ; - Effectuer des travaux communautaires ; - Être accompagné aux récréations (guidée ou animée) ; - Être assigné à un endroit désigné pour les récréations ; - Zone de jeu assignée ; - Retrait temporaire ; - Suspension à l'interne ou à l'externe - Etc.

Lors d'un manquement mineur, si nécessaire, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par courriel. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un courriel ou un appel téléphonique. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

6. Engagement

- J'ai pris connaissance du code de vie de l'école du Trait-d'Union et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève: _____ Date: _____

- J'ai pris connaissance du code de vie de l'école du Trait-d'Union. J'offre ma collaboration à l'équipe de l'école du Trait-d'Union afin que mon enfant adopte les comportements attendus.

Signature d'un parent / tuteur : _____ Date: _____

Signature d'un parent / tuteur : _____

Date: _____



Règles de fonctionnement

Horaire de l'école

1re période	7h50 à 8h50
2e période	8h50 à 9h50
Récréation	9h50 à 10h10
3e période	10h10 à 11h10
Dîner	11h10 à 12h30
4e période	12h30 à 13h30
Récréation	13h30 à 13h50
5e période	13h50 à 14h50

Lorsque vous venez reconduire votre enfant pendant la période du dîner, vous devez vous présenter à l'entrée du service de garde.

- Heure d'arrivée à l'école : 7 h 35 le matin et 12 h 25 l'après-midi ;
- Les retards sont compilés dans le dossier de l'élève ;
- Un avis de retards sera émis selon le nombre de retards accumulés ;

- Pour le retard ou l'absence de votre enfant, veuillez l'indiquer via le Portail Mosaïk ou en appelant au secrétariat au **450-433-5505 poste 23831 (à valider)**

Lorsque votre enfant s'absente pour un voyage durant les jours de classe, veuillez noter que l'enseignant(e) ne pourra fournir de planification personnalisée. La responsabilité de rattraper le contenu manqué revient aux parents. Il est donc recommandé que l'élève ou son parent prenne l'information nécessaire auprès d'un camarade de classe.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les élèves de 2e, 4e et 6e année seront en période d'évaluation en mai et juin. Ces évaluations du MEQ et de la CSSMI porteront sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. La présence de votre enfant est essentielle pendant ces semaines cruciales pour sa réussite scolaire.

Règles de fonctionnement

En cas d'absence pour des raisons médicales ou exceptionnelles (ex. : décès d'un proche), un soutien sera offert à l'élève.

Alimentation

- Toutes collations contenant des arachides et/ou des noix sont interdites à l'école dues aux nombreuses allergies.
 - Sauf exception, les friandises ne sont pas autorisées à l'école.
 - Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.
 - Les repas du midi des enfants ne peuvent être réchauffés (incluant ajout d'eau bouillante).
- Veillez à ce que l'enfant ait un repas froid ou un contenant isolant de type « Thermos ».
- Des repas chauds sont aussi en vente par le service de traiteur.

Sécurité à l'école

- Toute personne, même avec un rendez-vous, qui se présente à l'école doit s'identifier au secrétariat puisqu'il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.
 - Tout visiteur doit être accompagné par un membre du personnel lorsqu'il circule dans l'école.
- Pour des raisons de sécurité, nous encourageons les parents à utiliser le transport actif ou le transport scolaire pour venir à l'école. Le respect de la signalisation en vigueur est requis en tout temps.
- Lors des dîners à la maison, l'élève a l'autorisation de revenir à 12 h 25 seulement.
 - Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors

de l'utilisation du transport scolaire. (LIP, art. 76 (2))

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (Ex. alcool, drogue, arme blanche, etc.)
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de l'ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.
- La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art. 242)
- Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette

Règles de fonctionnement

permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

- Les vêtements doivent être adaptés aux saisons, aux activités et au milieu scolaire, tout en couvrant les épaules et le ventre.
- Il appartient aux parents de s'assurer que l'enfant est bien vêtu. L'école pourrait demander aux parents de venir fournir les bons vêtements à leur enfant, c'est-à-dire qui respectent les règles vestimentaires de l'école.
- Les vêtements ou objets ayant une connotation violente, raciste, sexiste, etc. ne sont pas autorisés à l'école.
- Les sandales de type « gougoune » ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. ●

Les couvre-chefs (casquette, chapeau, tuque, etc.) doivent être retirés en classe.

Cours d'éducation physique

- Vêtements

Il est important de prévoir des vêtements adaptés pour les activités physiques extérieures; Les espadrilles doivent être propres, ajustées et attachées serrées par-dessus la languette; ● Bijoux Pour éviter les blessures, les bijoux et les montres de tout genre sont interdits lors du cours d'éducation physique.

- Blessure / maladie

Dans le cas où vous jugez que votre enfant ne peut pas faire son cours d'éducation physique (blessure ou maladie), veuillez fournir une note à cet effet avec votre signature. Votre enfant devra tout de même se présenter au cours avec l'ensemble de son matériel (vêtement d'éducation physique et souliers de sport). Si la maladie ou la blessure perdure, un billet du médecin sera exigé.

- J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement du Trait d'Union et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève: _____ Date: _____ •

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement du Trait d'Union

Règles de fonctionnement

Signature d'un parent / tuteur : _____ Date: _____

Signature d'un parent / tuteur : _____ Date: _____